

Proposition de Cadre d'intervention en Analyse des Pratiques professionnelles

Je conçois l'APP comme un temps d'échange et de réflexion autour de situations professionnelles complexes rencontrées par des pairs dans un quotidien de travail. Cela peut permettre :

- ❖ De développer sa pratique et sa posture professionnelle
- ❖ De favoriser un meilleur équilibre psycho-affectif (prévention des risques psycho-sociaux)
- ❖ De renforcer une culture d'équipe (construction de repères de travail communs)

Cet espace n'est pas orienté vers un objectif absolu de recherche de solution. Cet impératif mis de côté, cela peut permettre d'entendre les résonances des situations en soi, de les repérer, de tenter de les décrypter et d'aboutir éventuellement à des hypothèses de travail.

Le cadre de travail proposé peut favoriser :

- Un arrêt sur image et une réflexion sur sa pratique
- Un temps pour déplier sa pensée en dehors des exigences de son cadre de travail habituel
- Une prise de distance avec les situations vécues
- L'émergence de points de vue différents
- Un soutien au travail d'équipe

Le cadre défini et garanti par l'intervenant se veut contenant, capable de recevoir les ressentis et suffisamment sécurisant pour les participants.

L'intervenant pose les limites des sujets abordés. Il s'agit d'aborder les questions de fonctionnement de groupes et d'inter-individualités (ce n'est pas le lieu pour débattre autour des politiques publiques, des questions institutionnelles et/ou organisationnelles, ni des questions trop personnelles).

La méthodologie employée est basée sur les concepts développés par Catherine Yelnik :

- 1^{er} temps : un professionnel expose une situation de travail qui l'interroge. Il la présente avec sa réalité de la situation en parlant avec le « je ». Il est le seul à parler, chacun se positionne dans une écoute active.
- 2nd temps : c'est un temps de précision. Les professionnels posent des questions pour mieux cerner la situation et mieux la comprendre.
- 3^{ème} temps : chacun des participants peut faire des liens, des associations d'idées. C'est un temps de créativité, d'exploration d'hypothèses.
- 4^{ème} temps : le professionnel ayant amené la situation reprend la main et renvoie au groupe ce qu'il en a retiré.
- Lors de la séance suivante, un rapide retour est fait par le professionnel sur la situation.

Sur ce temps de travail, chacun des participants (animateur compris) est présent afin de se mettre au service de l'exposant de la situation.

Les orientations cliniques choisies par l'intervenant sont d'ordre psycho-sociologiques (au travers des phénomènes de groupe, de sa place dans le groupe et de l'influence du groupe sur sa posture professionnelle) et psychanalytiques (au travers des notions de sujet, de désir, de transfert notamment).

Des règles de groupe sont définies dès la première séance (confidentialité, absence de jugement, non-agression, écoute, respect).

Christophe Le Guennec
Intervenant en Analyse des Pratiques Professionnels

CONGRUENCE44